



Permis de conduire belge obtenu en Belgique

Par **Zaho08**, le **19/06/2016** à **02:25**

Bonjour,

J'ai résidé en Belgique dans les années 80. En 85 je passe mon permis voiture, il me reste à passer la conduite sauf, qu'entre temps, nous devons repartir vivre en France. Je demande au moniteur si je peu déménager et venir passer ma conduite, il me répond oui. Donc nous déménageons comme convenu et je reviens à Bertrix (Belgique) passer mon permis que j'obtiens. Je présente mon papier au bourgmestre et, là, on le refuse catégoriquement. J'aurais voulu savoir malgré que je l'ai repassé en France si je pouvais avoir un recours ? Sachant qu'à l'époque mon permis moto aurait été validé. Mes amis me disent que rien ne me coûte de vous poser la question et que si il y avait possibilité d'être reconnue avoir eu mon permis belge à l'époque et d'en retrouver les preuves, j'aurai une réelle satisfaction de le récupérer pour ensuite le faire valider en France.

Bien cordialement.

Par **Tisuisse**, le **19/06/2016** à **08:18**

Bonjour,

La question que vous posez relève du droit administratif belge. Vous êtes ici sur un forum de droit français. Voyez donc directement l'Ambassade belge à Paris ou les autorités belges.